

# Bulletin de liaison des membres du comité local de Pantin pour un Parti Ouvrier indépendant

La rédaction de ce bulletin a été décidé lors de l'assemblée du 13 avril du comité local pour rassembler les idées, remarques, expériences, propositions des membres fondateurs.

Dans la discussion de cette assemblée, plusieurs suggestions avaient été faites :

(...)- On peut réfléchir à des initiatives, mesures différentes par quartier selon la situation pour coller au plus près aux préoccupations de la population. De même chacun peut apporter ses remarques. On a des camarades retraités : que souhaitent-ils dire sur les retraites, les franchises... Il y a la question des crèches, du logement...  
- quand on dit « partir des besoins de la population », cela veut dire quelque chose de très précis : aucun argument de « coût », ou de « frais supplémentaires » n'est recevable pour nous. Et c'est valable pour le maintien de chaque classe, comme pour le scandale de l'augmentation des tarifs du gaz : la population ne peut pas payer encore, ce n'est plus possible.  
- C'est important de pouvoir élaborer avec les familles, les parents, les Membres fondateurs. L'idée d'un bulletin de liaison peut nous permettre de faire ce lien. On pourra y ap-

porter des arguments : on nous impose un système de charité, des arrangements à la place des statuts, des normes, des personnels. On veut que les profs restent des profs, etc...  
- On pourrait sortir de cette réunion avec un projet de tract, qui reprenne tous les éléments abordés pour conclure sur la nécessité qu'il y a à construire un parti ouvrier indépendant.

D'ores et déjà, plusieurs propositions d'articles ou de contributions : K sur l'école, B pour le compte rendu du conseil municipal, F sur le dépérissement des Quatre-Chemins et du collège. Ce bulletin pourrait également donner des arguments sur la politique municipale, qui dans les faits, accompagne la politique du gouvernement, refusant de prendre position contre les expulsions, votant l'augmentation des taxes, des tarifs des centres de loisirs...

## Prochaine assemblée du comité local

### **Vendredi 23 mai à 19 h 30**

**salle André Breton 11, rue du Pré Saint Gervais 93500 Pantin (Métro Hoche). La salle se trouve juste à côté de la sortie du parking du centre commercial Verpantin**

Cette assemblée à trois semaines du congrès de fondation (14-15 juin) sera l'occasion pour nous de discuter du projet de statuts, d'y apporter nos amendements et de discuter de la construction du comité local de Pantin. Nous pourrions y élire un premier délégué (Rappel : 1 délégué pour 30 cartes de membres fondateurs), sur la base d'un mandat. (Chacun peut commencer à y réfléchir). Combien serons nous d'ici là ? Avez-vous tous des cartes à proposer autour de vous ?

Un parti pour décider,

Un parti pour agir,

Un parti pour faire et rendre compte...

Les premiers membres fondateurs du parti ouvrier indépendant sur Pantin invitent celles et ceux qui souhaitent discuter de cette perspective, à participer à l'assemblée du 23 mai.

En encart dans ce bulletin, le dernier communiqué du comité local et l'appel « ça ne peut plus durer » publié par le comité permanent pour un parti ouvrier, instance chargée d'organiser la préparation du congrès de fondation des 14-15 juin prochains.



Contact François Livartowski 06 81 80 33 60.  
e-mail : flivart@gmail.com



## Quatre adhésions en 15 jours... on continue !

un jeune travailleur prend sa carte de membre fondateur lors d'une diffusion sur le marché de Pantin.

Diffusion de l'appel "ça ne peut plus durer" sur le marché Hoche. Un jeune s'arrête et nous aborde :

- "Oui, c'est vrai, ça ne peut plus durer. Je suis encore au chômage et je vis avec mon amie, nous avons 900€ par mois à deux. Ce n'est plus possible. Je viens juste de trouver du travail comme dessinateur industriel, mais je suis encore en période d'essai. J'ai fait une demande de logement HLM à la ville, je viens juste de renouveler ma demande, ça fait un an et demi que j'attends". Nous lui présentons notre initiative sur le logement, que nous faisons contresigner. Il s'inscrit à la délégation qui demandera une audience à la Mairie. Nous lui donnons les informations sur la situation du logement sur la ville : 4000 demandes de logements HLM, la mairie qui tolère les expulsions, de l'accession "sociale" à la propriété à 3500€ le M2... cette politique dictée par l'Union Européenne "j'ai l'impression que la municipalité cherche à faire disparaître le côté ouvrier de notre ville".

"Vous faites une réunion ? Je viendrai certainement". Nous lui présentons le comité local : Nous voulons construire ensemble un nouveau parti, pas un parti de « grands chefs » mais un parti qui se place uniquement du côté de la défense des travailleurs, et nous proposons à tous de devenir membre fondateur. Nous présentons la carte. "c'est combien l'adhésion ? Je peux quand même la remplir ? parce que je ne peux pas payer aujourd'hui". Nous prenons rendez vous pour jeudi ; « je vais prendre votre tract sur le logement et d'ici là, je vais en donner autour de moi ».

## Contribution de Véronique sur le projet de statuts

En référence à « Ouvrons le débat » du n°839 d'I.O et au Bulletin n°4.

Mes préférences : **SECTION, FEDERATION, PARTI INDEPENDANT ET DEMOCRATIQUE DES TRAVAILLEURS.** Elles ne sont pas platement sémantiques, les différences entre ces termes ne m'apparaissent pas comme des nuances mais délimitent et assurent un cadre. Voici pourquoi :

### Parti Indépendant et démocratique des travailleurs :

**Indépendant et démocratique** : cela nous semble évident mais ce sera une « carte de visite » d'emblée au vu et au su de tous. C'est plus que jamais –face à la décomposition, à la confusion organisée- une exigence générale. Avoir ces adjectifs qualificatifs - i.e. qui énoncent les QUALITES essentielles et qui donnent le cadre du parti – c'est afficher la différence fondamentale, la mettre à la réflexion de tous dès qu'il dit ou lit le nom.

**Des Travailleurs** : parce que tout un chacun sait qu'un ouvrier est un travailleur mais un travailleur n'est pas forcément un ouvrier (même si nous savons que l'un comme l'autre terme regroupent ceux qui vivent de leur force de travail).

(Parti des Travailleurs Indépendant et Démocratique qui ne contient strictement que les mêmes termes, me paraît cependant plus faible. Comme si Indépendant et Démocratique était une sorte de défense et même de polémique, donc de positionnement en négatif, ce qui est délétère).

Et puis ce nom fait le lien (tênu, le verra qui voudra) avec le Parti des Travailleurs qui avait selon moi le nom parfait.

Rien à dire sur le sous-titre qui est nickel, qui développe et rassemble.

Entre *comité* et *section* et *comité* et *fédération* par contre ma préférence va – contre celle qui semble l'emporter – à *section* et *fédération*.

*Comité* est avant tout plus vague, moins précis que les deux autres. *Comité* c'est une libre association pour mettre quelque chose en chantier. Libre aussi dans le sens « lâche, distendue, coulante ». Il y a la dynamique oui, c'est pourquoi selon moi *comité* s'adapte mieux à une situation ou à une nécessité ponctuelle. Ponctuelle dans le temps et/ou ponctuelle par rapport à un objectif.

Section me paraît plus propre, plus net. Partie, subdivision d'un tout. Moins sujette à dérives que *comité*.

Voilà. *Fédération*, j'en suis pas folle mais bon..

Quant au journal, il me semble aller de soi qu'Informations Ouvrières devienne naturellement le journal du nouveau parti. I.O est la tribune libre de la lutte des classes. Libre comme le nouveau parti est, sera, indépendant. La seule tribune de la lutte des classes.

En outre, le terme « ouvrier » qui n'aurait pas été gardé dans le cas d'un « Parti Indépendant et Démocratique des Travailleurs », serait, par son organe, retrouvé.

Enfin, même si cela n'entre pas directement dans la question des statuts, il me semble indispensable et même urgent de réfléchir à un site beaucoup plus nourri, où les visiteurs, néophytes, curieux et membres, puissent puiser des informations à la fois plus instantanées, ponctuelles et particulières et aussi des éléments historiques (sans toutefois « voler » des recettes à la Selio), un juste milieu peut-être qui préserve l'acte militant de soutien par l'achat des textes mais qui par des « teasings » donne envie à des sympathisants de faire des rapprochements et de se cultiver. ■

## **Un parti pour défendre l'école publique. Deux contributions de membres fondateurs, enseignants à Pantin**

Avril 2008. Dans tout le département les enseignants indignés par les décisions de carte scolaire (décisions d'affectation des postes dans un département) se rendent en délégation avec des parents d'élèves pour exiger que des classes soient ouvertes ou maintenues. Les conséquences de la suppression de 11 200 postes dans l'éducation nationale ont des effets concrets. Classes de 30 voire parfois 32 élèves en élémentaire ou en maternelle.

Généralisation des doubles niveaux, y compris des CP-CM 2. Absence d'enseignants spécialisés, ou quand il y en a, impossibilité de prendre en charge tous les élèves qui en ont besoin (dans certaines écoles les élèves de CE 2-CM 1-CM 2 ne sont pas pris en charge, dans d'autres se sont les élèves de maternelle).

Sur Pantin, des enseignants et des parents d'élèves des Courtilières se sont unis sur l'exigence de maintenir la 9<sup>ème</sup> classe de l'école Marcel Cachin, le maintien des décharges de direction de l'élémentaire et de la maternelle Quatremaire, la création d'un poste de maître E (enseignant spécialisé) car un seul maître E sur le groupe scolaire prend en charge 65 élèves.

En grève durant 3 jours ils sont allés en délégation à l'inspection académique où ils ont affirmés : « *Nous ne sommes pas là pour parler de nos effectifs. Nos classes ne sont pas surchargées et c'est tant mieux comme ça ! Nous voulons garder les mêmes conditions de travail et d'apprentissage, pour les enseignants et pour les élèves.* »

Comme dans toute la fonction publique, le gouvernement réorganise à la hache en prétendant maintenir la qualité de service, ainsi l'Inspecteur d'Académie répond aux délégations que les mesures prises pour l'école se font dans un souci de maintien de la qualité d'enseignement. De qui se moque-t-il ?

Mais d'où viennent ces mesures, les fermetures de classes, d'hôpitaux, la disparition entière de directions départementales (à Noisy Le Grand la fusion des deux circonscriptions de l'Éducation Nationale aboutira à la suppression de 7 postes) ? Ne sont-elles pas à rapporter à la volonté de l'Union Européenne que chaque État membre arrive à établir un budget excédentaire, et, pour que cela soit possible alors il ne faut pas hésiter, il faut réduire au maximum jusqu'à les détruire les services publics. ■

*Face aux conséquences de la politique de destruction de l'UE, dans le quartier des 4 chemins comme ailleurs : défense des services public, des HLM, défense des écoles et du collège contre les suppressions de postes.*

*Le quartier est laissé à l'abandon : les rues et les trottoirs sont défoncés, les terrains vagues se multiplient avec la destruction des logements et les expulsions par la mairie. Cela n'est pas acceptable, la population ne doit pas faire les frais de la politique de spéculation sur le quartier.*

*Chacun sait le temps qu'il faut passer à la poste pour la moindre opération à cause du manque de personnels. C'est pourquoi nous demandons le maintien de tous les postes dans les écoles et au lycée.*

*Le collège doit rester un lieu d'enseignement : face aux incidents qui s'y multiplient il faut plus de surveillants et la création d'une classe de 6<sup>o</sup> comme le réclament les personnels et les parents d'élèves. Les problèmes du quartier doivent rester à l'extérieur du collège : nos enfants doivent pouvoir étudier en toute tranquillité dans le respect de l'égalité. Respect du droit aux études, défense de l'enseignement public.*

*Tous nos droits, l'avenir de nos enfants est menacé par les économies, la déréglementation, les privatisations imposées par l'Union Européenne. Un véritable parti ouvrier indépendant doit aider la population à combattre et défendre ses droits vitaux et pour cela il ne faut pas hésiter à dire qu'il faut rompre avec le traité de Maastricht.*

*Par ailleurs, il y a un nouvelle grève et manifestation le 15 mai. Certains prévoient de faire une manifestation de tous les établissements scolaires dans Pantin et d'aller à la mairie. C'est important que tous les établissements de la ville se mobilisent. Mais pourquoi ne pas aller tous ensemble, le même jour, là où cela se décide, à l'Inspection Académique, au ministère ? Pourquoi les syndicats n'appellent-ils pas dans l'unité à une grève et une manifestation nationale au ministère ? Le maire de Pantin a envoyé une lettre à tous les parents d'élèves de la ville à propos de l'éducation. Il y écrit : « pour la première fois depuis 2001, je n'exclue pas de devoir recourir à des modalités de revendications plus affirmées si je ne devais pas être entendu au travers de mon courrier » Alors pouvons nous dire au maire : « venez au ministère avec nous, allons chercher les postes, les heures là où cela se décide » ?*

*Aller là où cela se décide et revendiquer la rupture avec cette politique, qui découle directement des directives et traités européens. Faut il un parti pour le dire et l'organiser ? ■*

Un courriel de B...

Selon moi le comité local devrait rendre compte des décisions du nouveau conseil municipal, parce que cela s'inscrit dans la continuité de notre démarche locale et dans la continuité de notre engagement lors des dernières élections municipales (c'est dans cet esprit que le comité local a fait une proposition de délibération contre les expulsions aux élus de la liste). En attendant la publication du compte rendu officiel, voici donc quelques éléments :

- le CM décide d'augmenter la taxe sur les ordures ménagères, les tarifs des centres de loisirs.
- La ville semble considérer que l'on peut combattre « l'habitat indigne » en tolérant l'expulsion de familles entières sans leur proposer préalablement de relogement. Les électeurs ont-ils voté pour ça ? la ville a enregistré près de 4000 demandes de logements et en a construit seulement environ 200 en une mandature. Il s'agit bien d'un choix politique.
- La ville percevra 11 M d'EUROS supplémentaires de Taxe Professionnelle (ateliers du TGV), et choisit de privilégier le désendettement (c'est-à-dire affecter PRIORITAIREMENT les ressources de la ville pour la satisfaction des banquiers, qui pillent littéralement les communes avec le seul intérêt de la dette). Comment considérer qu'il s'agit là des intérêts de la population ? ■

### **Projet de délibération pour le conseil municipal, élaboré par le comité local et soumis aux élus de la liste « du courage à gauche... »**

Considérant :

Les dernières élections municipales l'ont clairement mis en évidence : pour répondre à la détresse de milliers de mal logés, pour répondre au désarroi des locataires confrontés aux hausses de loyers consécutives au renouvellement urbain, l'urgence, à Pantin comme dans tout le pays, est de remettre sur pied une vraie politique du logement, une politique qui rompe avec les principes de l'Union européenne de privatisation et de concurrence libre et non faussée, une politique qui revienne à un service public des HLM, qui permette l'annulation des hausses de loyers, qui refuse les expulsions locatives et qui met en place le lancement d'un plan de construction d'habitations à loyers vraiment modérés.

Les élus de la liste..., ont décidé de poursuivre l'action pour la défense des HLM, contre les expulsions et les hausses de loyers, en soumettant le projet qui suit à l'approbation du Conseil Municipal. Nul doute qu'un conseil municipal soucieux de l'intérêt public, soucieux de l'intérêt des travailleurs et de leurs familles, adoptera un tel projet.

Projet de délibération en défense des logements HLM, contre les expulsions, pour l'annulation des hausses de loyers, soumis au conseil municipal (...).

vu la situation du logement dans la Ville, où des milliers de demandes de logements sociaux restent en souffrance,

Considérant que les expulsions de locataires pour défaut de paiement de loyers, de charges locatives ou de renouvellement urbain (sans relogement préalable aux mêmes conditions) sont indignes d'une société moderne et gravement attentatoires aux principes républicains, (...)

Décide :

Article 1er : la Ville de Pantin considère comme de son devoir de protéger les locataires en difficulté économique.

Article 2 : toute expulsion locative sur le territoire de la Ville de Pantin est interdite.

Article 3 : afin de récupérer la maîtrise pleine et entière du logement social, de la construction des HLM jusqu'à leur mise en location en passant par la fixation des loyers et des charges, au service et dans l'intérêt exclusifs des habitants ; et afin d'empêcher que le logement social soit livré au marché et à la concurrence libre et non faussée, un Office Public Municipal des HLM est reconstitué sur le territoire de la Ville de Pantin.

Article 4 : la Ville de Pantin s'adresse solennellement au gouvernement pour qu'il abroge le décret de février 2007 qui ordonne la privatisation de tous les organismes et offices d'HLM, dans un délai de deux ans.

Article 5 : aucune augmentation de loyers, ni de charges locatives, liées aux opérations de rénovation des logements, ne peut désormais intervenir aussi bien dans le parc des logements HLM publics que dans le parc privé des logements sociaux.

Article 6 : les augmentations de loyers et de charges déjà intervenues, en rapport avec la rénovation des logements, sont annulées et devront être intégralement remboursées aux locataires. "Pantin Habitat" remboursera ces augmentations, notamment à l'aide de ses actifs financiers. La Ville veillera à la mise en œuvre de ces remboursements sans délai, y compris si nécessaire, en procédant à des avances de fonds qu'elle récupérera ensuite auprès des différentes sociétés d'HLM.

Article 7 : afin de remettre sur pied une politique nationale d'aide au logement, la Ville de Pantin s'adresse solennellement au gouvernement pour qu'il refuse la directive européenne sur le livret A et rétablisse le monopole d'État sur la collecte de l'épargne destinée à financer les HLM, ouvrant ainsi la voie à une vraie politique nationale d'aide à la pierre.

Article 8 : aucune démolition d'HLM, en rapport avec les opérations de renouvellement urbain, n'est désormais autorisée sur le territoire de la Ville de Pantin.

Article 9 : aucun déplacement autoritaire de locataire ne sera autorisé.

Article 10 : les rénovations en cours feront l'objet d'un contrôle de qualité par les services de la Ville et seront reprises, à chaque fois que nécessaire, à la charge des entreprises responsables.

Article 11 : un plan de construction de logements HLM est décidé. Il devra permettre de répondre aux milliers de demandes insatisfaites. Ce plan sera mis en œuvre par l'Office Public Municipal d'HLM qui devra en assurer la qualité et fixer le montant des loyers et des charges. Le montant de ces loyers et charges devra être compatible avec les revenus des Pantinois les plus modestes, notamment des familles monoparentales et des jeunes, des familles de travailleurs précaires, à temps partiel, et de tous ceux dont les salaires, les allocations ou les pensions ne leur permettent plus de vivre décemment.